Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 063-216300327-20231219-CC2023\_12\_04-DE

# **DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

# ARRONDISSEMENT DE **CLERMONT-FERRAND**



## **DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023** N° 2023.12.04

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 20:00, le
Présents Absents représentés	23 10	Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 décembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Absents non représentés	0	

### Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aîcha GASSER, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

#### Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN Michel PRÉAU représenté par Françoise MASSOUBRE Valérie BERTHÉOL représentée par Martine MÉZONNET Damien PESSOT représenté par Nadine DAMBRUN Philippe ROCHETTE représenté par Patrick NEHEMIE Béatrice STABAT-ROUSSET représentée par Hervé GRANDJEAN Francis GAUMY représenté par Christine LECHEVALLIER Vivien GOURBEYRE représenté par Christian DURANTIN Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS Olivier DEVISE représenté par Hélène VEILHAN

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Envoyé en prefecture le 21/12/2023 52LO

ID: 063-216300327-20231219-CC2023\_12\_04-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 063-216300327-20231219-CC2023\_12\_04-DE

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023 ET PREVISIONNELLES 2024

**Vu** la délibération du 7 novembre 2017 approuvant le rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges à Transférer (CLECT) ;

**Vu** la délibération du 10 novembre 2023 du Conseil métropolitain approuvant les montants définitifs des attributions de compensation 2023 ;

**Vu** la délibération du 15 décembre 2023 du Conseil métropolitain approuvant les montants prévisionnels des attributions de compensation 2024 ;

**Vu** la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 11 décembre 2023 ;

Considérant la régularisation du bilan 2022 et l'actualisation consécutive des services communs ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- D'APPROUVER les montants définitifs des attributions de compensation 2023,
- D'APPROUVER les montants prévisionnels des attributions de compensation 2024,

Fonctionnement : 949 903€

Investissement : 106 621 €

LE MAIRE Jean-Paul CUZIN